

Centre Communal d'Action Sociale
Commune d'Arc-lès-Gray

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

D'ARC-LES-GRAY



3 Place Sentupéry

70100 ARC-LES-GRAY

03.84.65.14.14

secretariat.mairie@arc-les-gray.com

<https://www.arc-les-gray.com/>

**PETIT GUIDE
DES AIDES
ET SERVICES
SOCIAUX**



Rôle du CCAS

Au cœur de l'action publique municipale, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose une multitude de services à destination des familles, des personnes isolées, des personnes handicapées et des seniors.

Il peut examiner votre situation, vous conseiller, vous orienter, vous accorder une aide financière.

Il propose également différents services et des moments de convivialité tout au long de l'année.

Liste des services proposés à la population arcoise :

– L'aide alimentaire : bons d'achats solidaires hygiène-alimentation délivrés sous certaines conditions.

– L'aide financière exceptionnelle : sous conditions, le CCAS peut aider au paiement de factures (loyer, gaz, électricité, etc.).

– La téléassistance : est un service qui permet de mettre en contact une personne âgée avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24h/24 et 7 jours/7. Le CCAS peut prendre en charge une partie des frais mensuels. Le tarif varie en fonction des ressources des usagers. Pour plus de renseignements : **03.84.65.14.14.**

– Le portage de repas à domicile : en fonction des ressources, il est possible d'obtenir une participation financière du CCAS pour le portage de repas. Renseignements au : **03.84.65.14.14.**

Autres numéros d'écoute ou d'urgence :

*Violences conjugales : 39 19

*Enfance maltraitée : 119

*Maltraitance des personnes âgées : 01.42.50.11.25

*Cyber harcèlement : 0800 200 000 ou 30 18 / harcèlement scolaire : 30 20

*HALDE (lutte contre les discriminations) : 0 810 005 000

*SOS avocats : 0 825 393 300

*Gendarmerie de Gray : 03.84.65.11.45



Le CCAS d'Arc-lès-Gray propose également tout au long de l'année diverses activités aux seniors Arcoises et Arcois, qui permettent des temps de rencontres et d'échanges :

-ateliers (initiation tablette, nutrition, etc.),

-sorties cinéma et sorties touristiques à tarif réduit,

-spectacle gratuit à l'occasion de la Semaine Bleue en octobre.

Renseignements au **03.84.65.14.14.**

Numéros utiles :

*Association du Réseau de Santé de Proximité et d'Appui (ARESPA) - CH du Val de Saône Pierre Vitter : 03.84.64.64.41

*Centre de Santé Infirmier - Zac Gray Sud : 09.73.32.31.93

*Centre Médico-Psychologique de psychiatrie générale : 03.84.65.12.52

*Ambulance Grayloise : 03.84.65.13.60 / Vannet-Delacroix : 03.84.65.11.23

*Maison Relais Gray Association humanitaire et d'entraide : 03.84.97.78.37

*Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : 03.84.96.12.80

*Maison de l'Adolescence de la Haute-Saône : 03.84.68.25.25

*Service de Médiation Familiale : 03.84.96.00.11

*Pack Jeunes du Département (aide au permis, etc.) : 03.84.95.78.81

*SAFED (Service d'Accueil des Femmes en Difficulté) : 03.84.76.00.10



– L'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) pour les aides à domicile / l'accueil en établissement

: l'ADPA est une aide aux personnes âgées dépendantes dont l'objectif est de permettre de financer liées au maintien à domicile (aide ménagère, soins infirmiers, etc.), en résidence autonomie ou en accueil familial. Pour bénéficier de l'ADPA, il faut être âgé de 60 ans ou plus et être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du GIR 1, 2, 3 ou 4 par une équipe de professionnels du Conseil Départemental. Cette aide est versée mensuellement.

Cette allocation peut également être accordée lorsque la personne est hébergée en établissement de type EHPAD ou USLD (unités de soins de longue durée). Elle permet de payer une partie du tarif dépendance facturé aux résidents.

NB: Les personnes hébergées dans une structure pour personnes âgées comme en maison de retraite peuvent, également (sous conditions de ressources) bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL) ou de l'allocation logement sociale (ALS).

En maison de retraite, c'est le médecin coordonnateur qui procède à l'évaluation du degré de dépendance des personnes âgées ou, à défaut, un médecin conventionné.

Le dossier est à retirer en Mairie. Le CCAS peut vous aider à le remplir.

Pièces justificatives à fournir : photocopie du livret de famille, copie d'une pièce d'identité, copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus, RIB, relevé des prestations sociales, relevé annuel d'assurance vie ou livret, avis de taxe foncière le cas échéant, extrait des relevés bancaires sur les 3 derniers mois.

– Les autres organismes pour des aides à domicile : les prestations d'aide et de maintien à domicile sont très variées (aides ménagères, soins infirmiers, téléassistance, portage de repas à domicile, soutien éducatif, aide aux devoirs, courses, petits travaux, déplacements, etc.) et des organismes doivent faire appel à un large éventail de professionnels qualifiés pour les assurer. Crédit d'impôt possible.

*ELIAD : 03.84.75.20.91

contact@eliad-fc.fr

<https://eliad-fc.fr/>



*ADMR : 03.84.67.56.83

msapremont@fede70.admr.org

<https://www.admr.org/associations/association-admr-du-val-de-saone>



*Tremplin Val de Saône : 03.84.65.38.38

<https://www.tremplin70.org/>



– « Panneau Pocket » : La Commune d'Arc-lès-Gray met à votre disposition cette application gratuite.

Installée sur votre téléphone portable, elle permet de vous informer en temps réel sur les événements locaux : spectacles, coupures d'eau, etc.



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



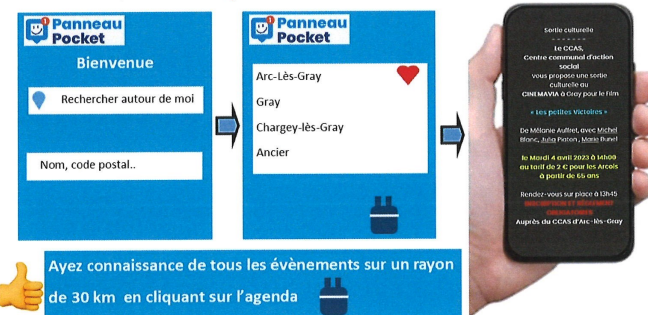
Panneau Pocket

Les alertes et informations de votre mairie sont sur **PanneauPocket**

Télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou votre tablette

EN 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application PlayStore ou AppStore ou AppGallery suivant la marque de votre téléphone
- 2 Rechercher l'application PanneauPocket
- 3 Installer l'application et l'ouvrir
- 4 Il ne vous reste plus rechercher la commune et la mettre en favoris en cliquant sur le ❤️



Ayez connaissance de tous les événements sur un rayon de 30 km en cliquant sur l'agenda

FÉLICITATION !

Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone et recevrez toute l'actualité de la commune, les événements, les informations de coupure réseaux, travaux, alerte météo et bien plus encore.

Vous n'arrivez pas à installer PanneauPocket, demandez à un agent en mairie.

– **Permanences numériques** : La Poste d’Arc-lès-Gray qui a ouvert un espace numérique, vous accueille pour des formations ou pour un accompagnement personnalisé (navigation sur Internet, création d’une messagerie, formalités administratives, etc.).

Accueil : les mardis de 14h00 à 18h00

les mercredis de 14h00 à 15h30

Uniquement sur rendez-vous

Inscriptions obligatoires en Mairie : **03.84.65.14.14**

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

Un conseiller numérique vous accompagne

NOUVEAU SERVICE GRATUIT

PRENDRE EN MAIN L'OUTIL INFORMATIQUE

NAVIGUER SUR INTERNET

FAIRE SES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

La ville d’**Arc-lès-Gray** et le **Département** met à votre disposition un conseiller numérique pour vous aider à mieux comprendre et utiliser un ordinateur. Des équipements sont mis à votre disposition par **la Poste**, où les permanences sont organisées.

PERMANENCES
A PARTIR DU 07/03/2023
Les mardis de 14h à 17h
Les mercredis de 14h à 15h30

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION
EN MAIRIE OU AU 03.84.65.14.14



– **Le Chèque Emploi Service Universel (CESU)** : les dépenses engagées pour l’emploi d’un salarié à domicile ouvrent droit à un crédit d’impôt généralisé à l’ensemble des particuliers employeurs qu’ils soient soumis ou non à l’impôt sur le revenu.

Le CESU est proposé par l’Urssaf. Le crédit d’impôt est automatiquement déduit des dépenses mensuelles pour le recours à un salarié à domicile.

Mais attention, ce n’est qu’une fois que vous aurez trouvé une aide-ménagère que vous pourrez créer un compte sur internet :

<https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/s-informer-sur-le-cesu/tout-savoir/comment-creer-un-compte-cesu.html>



N’hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du CCAS si vous n’avez personne pour vous aider dans cette démarche.

NB: Le salarié devra avoir activé le service CESU également de son côté.

Documents nécessaires à la création d’un compte CESU : adresse mail valide, RIB, coordonnées, numéro de sécurité sociale, et copie de la carte d’identité du salarié.

– **Les dossiers de demande de retraite** : notre agent du CCAS peut vous aider à constituer vos dossiers de demande de départ en retraite auprès des différentes caisses.

Chaque assuré doit fournir des justificatifs spécifiques en fonction de sa situation personnelle.



Pièces à fournir quelle que soit la demande de retraite : copie de la carte d’identité, du passeport ou du titre de séjour en cours de validité, etc., copie du livret de famille ou à défaut d’un acte de naissance, copie de la carte de sécurité sociale, copie du dernier avis d’imposition, RIB, bulletins de paie de la dernière année d’activité ou bien attestation rédigée et signée par l’employeur, attestation des IJ des deux dernières années, attestation des indemnités chômage des 2 dernières années, attestation de pension d’invalidité le cas échéant.

– **L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) ou minimum vieillesse** : une demande d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées peut être également demandée. C'est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France. Son montant dépend notamment de la situation familiale (vie de couple ou non). Elle est versée par la caisse de retraite (Carsat, MSA, etc.).

Bon à savoir : La Mairie d'Arc-lès-Gray accueille dans ses locaux une permanence de la retraite complémentaire Agirc-Arrco depuis janvier 2022 (1er et 3ème lundis de chaque mois - Uniquement sur rendez-vous au 09.70.66.06.60).

<https://www.agirc-arrco.fr/>



– **La Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** : Depuis le 1er novembre 2019, la Complémentaire Santé Solidaire remplace la CMU-C et l'ACS. Elle donne droit à la prise en charge de la part complémentaire de vos dépenses de santé (y compris à l'hôpital) si les ressources sont modestes. Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour les prothèses dentaires, lunettes, aides auditives... En effet, selon les ressources, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne.

Le bénéficiaire doit choisir un organisme qui s'occupera de la gestion de la CSS (mutuelle labellisée). Cela peut être aussi la CPAM. Elle est accordée pour un an et doit être renouvelée chaque année.

Pour les bénéficiaires du RSA et de l'ASPA, le renouvellement est automatique.

Le demande peut se faire sous forme papier (formulaire) ou directement en ligne sur le compte personnel via le site Internet AMELI.FR :

<https://www.ameli.fr/assure>



– **SOLIHA** : vous accompagne afin de bénéficier de vos droits sociaux et des aides financières mobilisables tout en sécurisant le projet de travaux de rénovation (isolation des murs par l'extérieur, etc.) ou d'adaptation (handicap, maintien à domicile des personnes âgées, etc.). Fort de ses partenariats avec les multiples partenaires locaux (ADIL, ARS, CAF, CCAS, MDPH, caisses de retraites, etc.), SOLIHA porte une attention particulière à accompagner les ménages les plus modestes via des financements optimisés (subventions, aides possibles, etc.).

2 Place du Moulin des prés—70000 VESOUL

03.84.75.38.56 / contact.haute-saone@solihha.fr

<https://solihha.fr/> ou <https://adapt.solihha.fr/>



Bon à savoir : des permanences d'information mensuelles sans rdv ont lieu les 1ers mercredis du mois à Gray de 14h à 15h dans les locaux de la CCGV (Zac Gray Sud II—Rue André Marie Ampère).



– **La Maison d'Assistants Maternels :** Une MAM a ouvert ses portes en mai 2023. Quatre assistantes maternelles peuvent accueillir jusqu'à 16 enfants. Trois dortoirs y sont adaptés pour différentes tranches d'âge. Mitoyen de l'Accueil de Jour, le bâtiment qui se veut intergénérationnel possède une cour commune.

Ouverte tous les jours de la semaine.

7 Bis Rue des Fleurs

07.65.15.92.94



– **L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) :** conseille et informe gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement : les droits et obligations des locataires et des propriétaires (bail, loyer et charges, dépôt de garantie, état des lieux, réparations...), la copropriété (assemblée générale, règles de majorité, travaux, conseil syndical...), les contrats (de vente, de construction de maison individuelle, de maîtrise d'œuvre, d'entreprise...), les relations de voisinage, les assurances construction, l'urbanisme, la réglementation sur la qualité de l'habitat (décence, insalubrité, amiante, plomb, termites...), le régime des impôts locaux, les prêts, les aides au logement, le financement de l'amélioration de l'habitat, etc.

Un seul numéro : **03.84.75.60.19**

adil.70@wanadoo.fr

<https://www.adil.org>



Des permanences ont lieu à la MASP (2 rue de Lorraine à Gray) sur rdv, le 4ème jeudi du mois de 9h30 à 11h30 (**03.84.75.60.19**).

Liste des documents à fournir : attestation de sécurité sociale, copie de la carte d'identité, livret de famille, attestation de mutuelle si déjà souscrite dans la liste des mutuelles agréées, numéro d'allocataire CAF si bénéficiaire du RSA, AAH, etc., attestation Pôle Emploi le cas échéant, dernier avis d'imposition sur les revenus ou récapitulatif des revenus sur les 12 derniers mois, RIB. Ces documents concernent également le conjoint si le demandeur vit en couple.

Pour plus de renseignements :

<https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54651>

– **Les aides de la CAF :** notre CCAS peut vous aider dans toutes vos démarches CAF : RSA, Prime d'activité, APL, AAH, déclarations trimestrielles, etc.

L'agent du CCAS effectue au maximum toutes les demandes par Internet. Il aura donc besoin de vos codes de connexion si déjà créés ou à défaut, de votre numéro de sécurité sociale, d'une adresse mail.

<https://caf.fr/allocataires/aides-et-demarches>

Pour davantage de renseignements auprès du CCAS : **03.84.65.14.14**

CAF de Haute-Saône

13 Bld des Alliés—70005 VESOUL Cedex

3230



Le CCAS travaille en collaboration avec **le Centre Médico Social (CMS)** de Gray où chacun peut s'entretenir avec une assistante sociale qui aidera également au traitement des demandes CAF, FSL, aides financières exceptionnelles, surendettement, etc.

Une permanence du CMS se tient à Arc-lès-Gray (dans le bâtiment du Relais Petite Enfance situé 17 rue Louis Chauveau) tous les mardis matin sur rendez-vous au **03.84.95.73.40**.

cms-gray@haute-saone.fr

16 Rue de l'Europe - 70100 GRAY



– **L'obligation alimentaire** : il arrive que certaines personnes soient dans le besoin et que les membres de la famille aient l'obligation de l'aider matériellement/financièrement. Cette obligation se traduit par une aide, en nature ou matérielle. Cette aide varie en fonction des ressources de la personne dans le besoin et de celles de son obligé alimentaire. Elle existe entre parents et enfants, entre grands-parents et petits-enfants, entre gendres ou belles-filles et beaux-parents. L'obligation alimentaire est réciproque entre les ascendants et les descendants. Elle s'applique aussi bien aux parents qui ont le devoir d'aider leurs enfants qu'aux enfants qui ont le devoir d'aider leurs parents.

Les obligés alimentaires peuvent notamment être mis à contribution pour financer une partie des frais d'hébergement d'un proche en maison de retraite ou chez des accueillants familiaux.

Le CCAS peut donc être amené à instruire ce type dossier.

En cas de convocation par notre agent, les documents à fournir sont les suivants : copie intégrale du livret de famille, copie de la carte d'identité de l'obligé ainsi que de son conjoint, copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition intégral, copie du dernier avis d'impôts locaux le cas échéant, justificatifs de l'ensemble des ressources du foyer sur les 3 derniers mois y compris les prestations familiales (bulletins de salaire, attestations CAF ou Pôle Emploi, etc.), récapitulatif des dépenses incompressibles du foyer (3 derniers relevés bancaires ou factures edf, gaz, eau, loyer, téléphone, assurances, etc.).

Pour davantage de renseignements : **03.84.65.14.14**.



<https://padlet.com/padarclesgray/kkevugaycfbnz6d>

<http://ram-arclesgray.eklablog.com/>

– **La Micro-crèche « La Maison des Lutins »** : Cet établissement peut accueillir 10 enfants âgés de 0 à 4 ans de manière régulière ou occasionnelle. Le fonctionnement est délégué à l'Association Familles Rurales de Haute Saône . L'équipe éducative prépare au gré des saisons et de l'évolution des enfants des projets et activités pour rythmer les journées.



Demandes d'inscriptions directement auprès de Mme NEE, référent technique de la structure au : **03.84.65.18.42**



17 rue Louis Chauveau

70100 ARC-LÈS-GRAY

lamaisondeslutins70@gmail.com

– **La CPAM** : des permanences de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie se tiennent à la MSAP (2 rue de Lorraine à Gray) tous les jeudis en libre accès de 9h à 12h ou sur rdv de 13h30 à 17h / service social : sur rdv les mercredis - **3646** - www.ameli.fr

– **L'UDAF** : soutien à la parentalité et la défense consommateur, l'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Saône intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, Conseil départemental, etc.) pour évaluer et coconstruire les politiques en faveur des familles. Elle conseille, accompagne les familles (budget, suivi administratif, juridique et social, dossiers de surendettement, prestations, droit des familles, soutien à la parentalité, logement, santé, etc...).

Antenne de Gray - 2 Ter rue Victor Hugo

03.84.31.34.54 - <http://www.udaf70.fr>



Également : permanences sur rdv à la MSAP (2 Rue de Lorraine à Gray) le 2ème et 4ème mardi du mois au **03.84.97.18.28**.

– **Le Relais Petite Enfance Val de Gray** : plus communément appelé RPE, c'est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Les animatrices vous renseigneront sur les différents modes de garde possibles sur le territoire (crèches, assistantes maternelles, etc.). Les parents pourront obtenir des informations sur les différents modes d'accueil, un accompagnement dans leurs démarches d'employeurs, de la documentation, etc. Les assistants maternels pourront quant à eux obtenir des informations sur leur métier, un accompagnement dans la relation avec leur employeur (contrat de travail, droits et devoirs...), participer aux temps collectifs avec les enfants qu'ils accueillent, etc.

17 rue Louis Chauveau

06.84.15.13.26 / 03 84 65 49 37

rpe.valdegray@gmail.com



– **La domiciliation** : la domiciliation ou élection de domicile permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier personnel. La demande doit d'être motivée et accompagnée du formulaire Cerfa n° 16029*01 :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R44660>

La domiciliation est accordée pour une durée de 1 an renouvelable. Chaque année, le domicilié doit en demander son renouvellement par écrit.

– **L'Inscription au registre Canicule/Grand froid** : toute personne ayant plus de 60 ans, reconnue inapte au travail, personne adulte handicapée ou en situation d'isolement, peut demander à être inscrite sur le registre. Un proche peut également en effectuer la demande. Cela permet à l'agent du CCAS d'assurer une surveillance auprès des personnes.



Inscription au **03.84.65.14.14**

– **Le Fil d'Ariane** : en partenariat avec le Lion's Club de Gray, le CCAS diffuse une petite boîte appelée « Fil d'Ariane ». Cette opération vise tout particulièrement des personnes âgées ou en situation de fragilité ou de handicap; qu'elles vivent seules ou non.

Cette boîte, est déposée dans la porte du frigo. À l'intérieur, sont regroupés tous les renseignements utiles aux médecins et aux secours leur permettant d'avoir les informations sur la personne secourue si celle-ci ne peut pas les apporter.

Ce programme est approuvé par les services de secours (SMUR, pompiers, médecins) et tous les professionnels de l'urgence. Ces boîtes sont en libre service à l'accueil de la Mairie.



– **La Lecture gratuite** : depuis plusieurs années, le CCAS prend en charge le coût d'emprunt des livres pris à la Bibliothèque d'Arc-lès-Gray (Rue de Dijon) par les jeunes arcois de moins de 18 ans, ainsi que par les étudiants majeurs arcois. Depuis le 1er janvier 2021, les arcois âgés de 70 ans et plus bénéficient également de ce service.

Contact : **06.07.55.60.08**



BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

50 rue de Dijon

70100 ARC-LÈS-GRAY

bptarclesgray@outlook.fr

Mercredi 10h00-12h00

Vendredi 16h30-18h00

– **Le portage de livres à domicile** : depuis le 1er janvier 2022, la Bibliothèque s'est également engagée à porter des livres aux domiciles des personnes qui ont des difficultés à se déplacer. Ce service est gratuit.

Pour davantage de renseignements : s'adresser directement à Madame ROUSSELET Véronique au **06.07.55.60.08**

– **La boîte à lire** : la municipalité a installé une « Boîte à lire » rue de Dijon près de l'entrée de l'Ecole Louis Pergaud.

Le but est de favoriser les échanges et d'encourager le plaisir de la lecture. Elle est fondée sur le civisme et le partage... Alors prenez en soin !



– **Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)** : 2 types de permanences :

***permanences juridiques** à la MSAP (2 rue de Lorraine à Gray) : Un juriste vous informe sur vos droits (droit des personnes, droit de la famille, procédure civile, droit pénal, droit de la consommation, droit locatif, droit du travail...)

Confidentiel et gratuit - Sur rendez-vous : **03.84.76.32.38**

***permanences «vivre sans violence»** à la MSAP (2 rue de Lorraine à Gray) : Un lieu d'écoute et de soutien psychologique à l'égard des femmes victimes de violence au sein du couple et intra familial.

Sur rendez-vous : **03.84.76.32.38**

CIDFF Vesoul 70000 - 20 rue Didon - 70000 Vesoul - **03 84 76 32 38**

<https://hautesaone.cidff.info/>

– **Le Point d'accès au droit** : ce lieu d'accueil gratuit et confidentiel permet d'apporter une information sur les droits des personnes ayant des problèmes juridiques ou administratifs - permanences à la Maison France Service (2 rue de Lorraine à Gray): **03.84.76.32.38.**

cdad.hautesaone@orange.fr

– **Le Conciliateur de Justice** : permanences à la Maison France Services (2 rue de Lorraine à Gray) - obligatoirement sur rdv au **06.52.96.59.82 / 03.84.32.41.29.**

– **L'Association Accompagnement Migration Intégration 70 (AAMI70)** : est un appui spécifique pour informer, conseiller et orienter les personnes d'origine étrangère : contact et rdv au **03.84.75.36.27**—2 rue de Lorraine à Gray - Maison France Services.

<https://aami70.fr/>

– **Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)** : le Dispositif d'Appui à la Coordination est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situation de santé complexe ou/et de vie difficile pour favoriser le maintien à domicile.

Chaque DAC est composé d'une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux...). Il informe, oriente et accompagne les professionnels, les patients et leur entourage dans les situations complexes. Il leur apporte des réponses concrètes en évaluant la situation et les besoins de la personne, en proposant un parcours de santé personnalisé, coordonné et accompagné en accord avec le médecin traitant et en lien avec les professionnels.

Le DAC peut intervenir auprès de toute personne en situation complexe quel que soit son âge ou sa pathologie (polypathologies, cumul de difficultés sociales et/ou de santé mentale avec des difficultés somatiques, isolement, etc.), nécessitant une coordination de parcours ponctuelle ou durable, en particulier au domicile.

DAC de Franche-Comté

3, allée de l'île aux moineaux

25000 BESANCON

03.81.25.05.30 - dac-fc@dac-fc.org



– **La Maison France Services** : est un lieu unique de permanences pour faciliter et assurer une meilleure accessibilité aux services (aide à l'utilisation de services en ligne comme les pré-demandes de passeport/CNI, carte grise, demande de permis de conduire, télédéclaration, inscription, mise à jour des espaces personnels, etc.), information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formations, etc.), aide aux démarches administratives (compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, etc.), orientation vers le bon interlocuteur et mise en relation avec les partenaires.

2 Rue de Lorraine - GRAY (Bâtiment Bleu)

03.84.32.41.29

– **La Maison Clerget-Bondon** : ce lieu d'animation intergénérationnel ouvre ses portes tous les mercredis et vendredis après-midi à l'association arcoise ARC'ADIE qui permet aux personnes de rompre leur isolement et de partager des moments de convivialité (jeux de société, ateliers de bricolage, jardinage, etc.).

Le CCAS de la commune d'Arc-lès-Gray y organise également des ateliers de manière ponctuelle.

Pour tout renseignements auprès de l'association : **06.30.18.17.22**

arcadie70100@gmail.com

Ou bien auprès du CCAS : **03.84.65.14.14**



– **Le Service de protection maternelle et infantile (PMI)** : des consultations nourrissons gratuites sont effectuées par la PMI sur rdv au **03.84.95.73.40**. Une permanence a lieu sur Arc-lès-Gray, tous les 2èmes vendredis de chaque mois, dans le bâtiment du Relais Petite Enfance Val de Gray (RPE) situé 17 Rue Louis Chauveau.

– **La Mission Locale du Bassin graylois** : la Mission Locale exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Un conseiller fera le point sur la situation, informera sur les aides mobilisables et les conditions d'accès (logement, vie quotidienne, mobilité, etc.), accompagnera le jeune dans toutes les étapes de son projet, l'orientera vers un partenaire qui pourra prendre le relais en fonction des besoins.

Mission Locale - secteur Gray

6 Rue des Stades - 70100 ARC-LES-GRAY

03.84.64.88.38



– **L'accueil de Jour** : l'accueil de jour, géré par Eliad, est proposé aux personnes âgées en perte progressive d'autonomie mais qui vivent encore à domicile. Idéal pour rompre avec l'isolement lié à la vieillesse, le centre d'accueil de jour propose de nombreuses activités permettant aux personnes âgées de rester autonomes le plus longtemps possible en gardant un lien avec l'extérieur. Les personnes peuvent être accompagnées par les proches aidants.

7 Rue des Fleurs - Arc-lès-Gray

03.84.32.18.37

contact@eliad-fc.fr



– **Le Pôle Emploi** : Pôle emploi est le service public de l'emploi en France qui a pour rôle d'indemniser les demandeurs d'emploi et de les accompagner vers le retour à l'emploi.

Votre Agence : 1 Avenue des Parcs

70100 ARC-LES-GRAY

09.72.72.39.49

<https://www.pole-emploi.fr/accueil/>



– **Les associations humanitaires et d'entraide** :

***La Croix-Rouge française** : 10 Rue des Casernes - Gray

03.84.65.57.81 - <https://www.croix-rouge.fr/>

***Le Secours Populaire** : 28 Avenue Carnot - Gray

03.84.64.80.48 - contact@spf70.org

<https://www.secourspopulaire.fr/comite-de-gray>

***Le Secours Catholique** : 28 Avenue Maréchal Lyautey - Gray

03.84.64.85.15 - <https://www.secours-catholique.org/>

***L'Entraide (boutique solidaire)** : 8 Quai Villeneuve - Gray

06.37.79.76.11

***La Recyclerie Grayloise** : 25 Avenue du Maréchal Lyautey - Gray

03.84.32.88.67 - recyclerie.grayloise70@gmail.com

<http://www.recycleriegrayloise.fr/>